

# Les retraites dans les transferts intergénérationnels

**Toute société repose obligatoirement sur de vastes transferts entre les générations. Ceux-ci peuvent s'effectuer au sein des familles ou globalement entre générations, soit en passant par le marché, soit en étant socialement organisés. Quel état des lieux, en France, et quelles perspectives ?**

Henri STERDYNIAK, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)

**E**n 2019, 24 % de la population française a moins de 20 ans, 24 % a plus de 62 ans. Le traitement des enfants, et donc des familles, et celui des retraités sont donc cruciaux, du point de vue de l'organisation de la société comme de celui de l'efficacité et de l'équité du système socio-fiscal.

Chacun dépend d'abord de ses parents, puis supporte ses enfants et ses parents, enfin dépend de ses enfants. En France, en 2019, l'espérance de vie à la naissance est de 79,8 ans pour les hommes, de 85,3 ans pour les femmes. A 60 ans, elle est encore de 23,2 ans pour les femmes, de 19,4 ans pour les hommes. La vieillesse n'est plus un risque, mais une quasi-certitude puisque 84,5 % des hommes et 92,2 % des femmes dépassent l'âge de 65 ans. L'âge moyen de début de la vie professionnelle est maintenant de 23 ans ; l'âge moyen de fin d'activité de 62 ans. La période d'activité professionnelle représente donc un peu moins de la moitié de la vie.

Toute société organise le cycle de la vie, mais cette organisation varie selon l'époque et le pays. Ainsi, dans nos sociétés salariales, existe une coupure franche entre l'école, l'emploi et la retraite, coupure qui n'existe pas, sous cette forme, dans les sociétés agricoles ou de production familiale, où chacun participe aux travaux communs selon ses capacités.

## **Les différents stades de la vie et leurs prises en charge respectives**

Les enfants sont essentiellement à la charge de leur famille. Les prestations familiales sont devenues très faibles par rapport au coût de l'enfant. Les familles les plus pauvres sont davantage aidées, mais le RSA ne permet pas de sortir de la pauvreté. Par contre, l'enseignement est gratuit, donc à la charge de l'Etat. La garde des plus jeunes enfants était jadis à la charge des familles. Elle tend de plus en plus à devenir publique. Il n'est pas encore totalement acquis qu'elle doive être gratuite. Les deux modèles,

prise en charge par la famille ou par la société, coexistent. L'allongement des études, les difficultés d'insertion dans la vie active font que les jeunes dépendent de plus en plus longtemps de leur famille. La situation des étudiants (en particulier ceux issus des classes populaires), celle des jeunes travailleurs, en chômage ou en emploi précaire, est aujourd'hui un trou noir de la protection sociale. La question d'une allocation d'autonomie, qui permettrait aux jeunes d'avoir des ressources propres, est posée.

Le modèle jadis dominant du couple mono-actif tend à disparaître au profit du modèle à 1,5, puis 2 actifs. Il persiste cependant pour certaines familles nombreuses. Les familles biactives ont un niveau de vie satisfaisant, mais au prix de lourdes contraintes de temps pour les parents. Les familles monoactives ou monoparentales ont un niveau de vie relativement bas. L'augmentation des divorces et des séparations reflète une hausse de la liberté de chaque individu ; en même temps, elle est coûteuse en termes de niveau de vie.

Les jeunes retraités participent à la vie sociale et associative ; ils aident leurs enfants et leurs petits-enfants ; ils doivent souvent prendre soin de leurs parents, devenus dépendants. La société doit faire un choix : l'allongement de la durée de vie justifie-t-il un report de l'âge de la retraite (ce qui suppose un réexamen des carrières dans les entreprises pour que toutes puissent se prolonger jusqu'à 65, voire 67 ans), ou faut-il préserver une période de retraite en bonne santé, dégagée de l'emploi, permettant des activités familiales, sociales, culturelles, quitte à la payer par des cotisations plus élevées durant la période d'activité ?

Le partage entre famille/Etat/marché est, dans certains domaines, figé : par exemple, le soin aux enfants reste une tâche des familles ; l'enseignement primaire et secondaire reste public et gratuit. Dans d'autres, il évolue, vers la socialisation (garde des très jeunes enfants, soins aux personnes dépendantes, prise en charge des 18-25 ans), avec des risques de marchandisation (enseignement

### Niveau de vie relatif et pauvreté selon l'âge en 2016

|                 | Taux de pauvreté |        | Niveau de vie médian |
|-----------------|------------------|--------|----------------------|
|                 | à 60 %           | à 50 % |                      |
| <b>Ensemble</b> | 14,0             | 9,0    | 100                  |
| Moins de 10 ans | 19,7             | 10,7   | 90,9                 |
| 10 à 17 ans     | 19,7             | 11,2   | 89,2                 |
| 18 à 29 ans     | 19,7             | 12,5   | 92,1                 |
| 30 à 39 ans     | 13,1             | 7,6    | 101,2                |
| 40 à 49 ans     | 13,5             | 7,9    | 101,3                |
| 50 à 64 ans     | 11,3             | 7,1    | 114,4                |
| 65 à 74 ans     | 5,9              | 2,2    | 109,5                |
| 75 ans ou plus  | 8,2              | 2,2    | 99,5                 |

Source : Insee, enquête « Revenus fiscaux et sociaux », 2016.

Le niveau de vie de chaque individu est mesuré par le revenu du ménage auquel il appartient, divisé par le nombre d'unité de consommation (UC) de ce ménage. Une personne est considérée comme pauvre si elle appartient à un ménage dont le revenu par UC est inférieur à 60 % (à 50 %) du revenu médian par UC de l'ensemble de la population.

supérieur, retraite par capitalisation). La période contemporaine se caractérise par la « défamilialisation » de nombreuses tâches. Des tâches jadis effectuées par les femmes dans le cadre de la famille sont maintenant socialisées (garde d'enfants, soin aux personnes âgées dépendantes). Ce mouvement marque une certaine libération de la femme (qui n'est plus confinée à des tâches domestiques), libération limitée toutefois car ces tâches restent féminines et peu rémunérées. Il marque aussi une certaine perte de qualité : les relations marchandes ou même les services collectifs ne peuvent parfaitement remplacer les relations familiales. Les jeunes enfants souffrent de longues journées éloignés de leurs parents ; les maisons de retraite ne sont qu'une solution de dernier recours. C'est l'envers caché de nos sociétés modernes.

### La question des transferts au cœur du système des retraites

Le système de retraite est important dans les sociétés salariales où le revenu de la masse de la population provient du salarial, c'est-à-dire de la capacité à trouver une entreprise disposée à vous employer. Cette capacité diminue au cours du temps pour une grande partie des professions, en raison de la perte des capacités physiques ou de l'obsolescence des connaissances. Le maintien d'un niveau de vie satisfaisant entre la fin des activités productives et le décès (soit pendant vingt ans) suppose de forts transferts. Tous les pays avancés ont un système de retraite obligatoire. Aucun ne fait confiance aux individus pour épargner spontanément, durant leur période d'activité, de quoi vivre durant leurs vingt années de retraite.

Les personnes âgées peuvent rester à la charge de leurs enfants. Mais certaines personnes n'ont pas d'enfants ; les enfants ne peuvent pas ou ne veulent pas assumer cette charge. La solidarité familiale reste cependant toujours requise : le minimum vieillesse et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) sont

subordonnées aux ressources des enfants et sont récupérables sur l'héritage. La France assure aux personnes âgées un minimum vieillesse qui, compte tenu des allocations logement (ou de la propriété de leur logement), les amène légèrement au-dessus du seuil de pauvreté, à 60 %.

Le système de retraite public (régime général plus régimes complémentaires) assure à la masse des retraités un niveau de vie équivalent à celui des personnes en activité. La générosité de ce système fait que la retraite par capitalisation ne s'est guère développée, en France, que ce soit au niveau professionnel ou personnel<sup>(1)</sup>. Certains le regrettent, en prétendant que cela nuit à la capacité des entreprises françaises de trouver des fonds propres, mais la France est quand même l'un des pays de l'OCDE où le taux d'épargne financier des ménages est le plus élevé ; c'est de la responsabilité du système financier (éventuellement public) d'utiliser cette épargne pour financer les entreprises.

Dans les années à venir, la hausse du ratio démographique (en raison de la retraite des générations nombreuses du baby-boom, en remplacement des générations peu nombreuses d'avant 1945, de l'allongement de la durée de vie et malgré un taux de fécondité relativement généreux) mettra sous pression le système des retraites.

### Équité intergénérationnelle et situations de pauvreté

C'est de la responsabilité de la société que d'assurer l'équité entre les générations qui coexistent en une période donnée. Ce n'est pas parfaitement le cas en France, actuellement. Comme le montre le tableau ci-contre, les enfants sont nettement plus pauvres que la moyenne de la population. Par contre, le système de retraite assure plus que la parité du niveau de vie entre les jeunes retraités et les actifs. Mais du fait de la non-indexation des pensions, la situation relative des retraités se dégrade à mesure qu'ils vieillissent.

Le taux de pauvreté est nettement plus important parmi les enfants et les jeunes que parmi les actifs et les retraités (voir tableau). Les enfants vivent avec des parents potentiellement actifs, que la société refuse de trop aider s'ils sont sans emploi, pour ne pas les désinciter à trouver un emploi. Le RSA ne sort pas ses bénéficiaires de la pauvreté, contrairement au minimum vieillesse. Ceci explique le fort taux de pauvreté des enfants. Les jeunes adultes ont aussi un taux de pauvreté important, qui disparaît vite, cependant, passé 25 ans.

En France, la situation relative des enfants semble stable. Si on considère les familles les plus exposées à la pauvreté, les familles nombreuses sont de moins en moins fréquentes. Par contre, le nombre de familles monoparentales augmente. Le niveau relatif des prestations familiales diminue mais l'augmentation de l'activité des femmes fait que les enfants vivent plus souvent dans des familles biactives, ce qui les protège de la pauvreté et de la précarité. La prime d'activité aide les familles d'actifs, mais elle laisse de côté les familles de chômeurs. La politique de « faire que le travail paie » a des effets contrastés sur le niveau de vie des familles : les actifs y gagnent, mais l'écart se creuse entre les couples biactifs et

(1) Il paraît difficile que la capitalisation se développe maintenant, dans la mesure où la rentabilité des placements obligataires est aujourd'hui pratiquement nulle, que le marché des actions est fragile (comme l'a montré la crise financière), qu'il n'y a guère de marge de manœuvre budgétaire pour l'encourager par des avantages fiscaux, et qu'il est trop tard (la France est déjà engagée dans la période de hausse de son ratio démographique).



*La société doit faire un choix : l'allongement de la durée de vie justifie-t-il un report de l'âge de la retraite, ou faut-il préserver une période de retraite en bonne santé, dégagée de l'emploi, permettant des activités familiales, sociales, culturelles, quitte à la payer par des cotisations plus élevées durant la période d'activité ?*

les familles avec enfants, d'autant plus qu'elles sont monoactives ou que les parents sont sans emploi. On peut penser qu'il n'y aura pas, au vu des finances publiques, de grand retour de la politique familiale universelle. La politique familiale se concentrera dans l'aide à la garde des enfants et l'aide aux familles en difficulté. Les familles resteront donc plus pauvres que les personnes sans enfant.

### **Niveau de vie des retraités : des projections à la baisse**

Jusqu'à 2018, malgré les réformes qui diminuent progressivement la générosité du système de retraite français, la situation relative des retraités ne s'est guère dégradée. Le fait que les femmes aient de plus en plus eu une carrière plus complète, donc plus de droits à une retraite, avait jusqu'à présent compensé la non-indexation sur les salaires des salaires pris en compte et des pensions déjà liquidées, comme la baisse des taux de rendement des régimes complémentaires. Les mesures introduites par le gouvernement en 2018 (hausse de la CSG des retraités, désindexation des retraites de 2018 à 2020) diminuent de 6 % le niveau de vie des retraités. La distinction des « petites retraites » et des autres retraites non garanties fragilise le système. A terme, d'ici 2040, le ratio de retraités/actifs devrait augmenter de 24 % (même avec l'hypothèse d'un report de 62 à 64 ans de l'âge moyen de fin d'activité). Comme le gouvernement se fixe l'objectif de ne pas augmenter le poids des retraites dans le PIB, cela devrait

s'accompagner d'une baisse de 24 % du niveau relatif des retraites par rapport au PIB, baisse qui serait facilitée par le passage à un régime unique par points. Le risque par ailleurs est que l'introduction d'un âge pivot de 64 ans, en dessous duquel les départs en retraite seraient sanctionnés par une baisse du niveau de la pension de 7,5 % par année manquante, fasse porter la baisse des pensions sur les travailleurs manuels, qui auront du mal à se maintenir en emploi jusqu'à cet âge. Ce serait d'autant plus injuste qu'ils n'ont pas la capacité d'épargner pour se constituer un complément de retraite et que leur espérance de vie est plus courte. Le modèle d'assurances sociales qui assure à la masse des salariés, sans effort d'épargne, un niveau de vie équivalent à celui des personnes actives risque d'évoluer vers un système mixte où la retraite par répartition n'assurera plus le maintien du niveau de vie, de sorte que beaucoup de retraités seront dans la pauvreté et que les compléments de retraite par capitalisation prendront plus d'importance pour les cadres. L'âge d'or des retraites est sans doute derrière nous. ●

**« Le modèle d'assurances sociales qui assure à la masse des salariés, sans effort d'épargne, un niveau de vie équivalent à celui des personnes actives risque d'évoluer vers un système mixte où la retraite par répartition n'assurera plus le maintien du niveau de vie, de sorte que beaucoup de retraités seront dans la pauvreté. »**